

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 47

présents : 31

pouvoirs : 13

votants : 44

L'an deux mille dix-neuf, le six février à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
Régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Bottereau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 31 janvier 2019

Présents :

MM PERROUIN, SABOURIN, LUCAS, COIGNET, BALEYDIER, JOUNIER, BOUHIER, TEURNIER, BARON, MABIT, LAUMONIER, CORBET, ROCHET, RIVERY, RINEAU, AGASSE, MARCHAIS J.P., POUPELIN, AUBRON, LEGOUT, BUZONIE,
MMES LERAY, BABIN, TESSERAU, HOUSSIN, CHOBLET, VIVANT, PETITEAU, MOSTEAU, CHARRIER, LE POTTIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme BRAUD (pouvoir à Mr LUCAS), Mme MENARD (pouvoir à Mr SABOURIN), Mr GICQUEL (pouvoir à Mr TEURNIER), Mr RIPOCHE (pouvoir à Mme CHOBLET), Mr BERTIN (pouvoir à Mr MABIT), Mme MEILLERAIS-PAGEAUD (pouvoir à Mme VIVANT), Mr ROUSSEAU (pouvoir à Mr CORBET), Mme DAVIOT (pouvoir à Mr ROCHET), Mme SECHER (pouvoir à Mr RIVERY), Mr BARAUD (pouvoir à Mr RINEAU), Mr SERISIER (pouvoir à Mme PETITEAU), Mme GILBERT (pouvoir à Mme MOSTEAU), Mr MARCHAIS J. (pouvoir à Mr POUPELIN).

Absentes excusés : MMES ARBERT, LACOSTE, PEROUCHEAU.

Est nommée secrétaire de séance : Mme Brigitte PETITEAU

EXPO-VALL' : convention pluriannuelle d'objectifs et financière

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire ;

Considérant que l'association Expo-Vall' participe à l'attractivité et au dynamisme économique du territoire et que ses objectifs consistent à :

- Proposer des événements tous publics
- Participer à la promotion et l'attractivité du territoire
- Proposer des animations commerciales.

Considérant qu'acteur de l'attractivité du territoire, il est proposé de soutenir l'association Expo-Vall' au travers d'une convention d'objectifs et de moyens pour une durée de 3 ans ;

Vu le projet de convention prévoyant que l'Association Expo-Vall' s'engage à :

- Organiser l'évènement Expo-Vall' (foire exposition et salon des vins),
- Développer et diversifier les activités commerciales proposées,

- Accueillir la CCSL lors de la manifestation au titre de la convention avec la mise à disposition gratuite d'un stand idéalement situé de 27 m² minimum,
- Participer à la promotion et l'attractivité du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et financière avec Expo-Vall', annexée à la présente délibération, pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.
- **ATTRIBUE** une subvention annuelle de 12 000 € à l'association.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, le vice-président à la Promotion du territoire, à signer ladite convention, ainsi que ses avenants éventuels sans conséquence sur la participation financière de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Fait à Vallet, le 6 février 2019

Le Président

Pierre-André PERROUIN



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le

11 FEV. 2019

de son affichage le

11 FEV. 2019

Accusé Réception
Préfecture, via FAST, le :

11 FEV. 2019